

LACAPELLE DEL FRAISSE  
Département du Cantal

## ARRETÉ :

AR\_11-2023

INTERDISANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL

Le Maire :

De la commune de Lacapelle Del Fraisse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des dispositions pour sauvegarder les installations sportives et notamment le terrain d'honneur,

### ARRETE

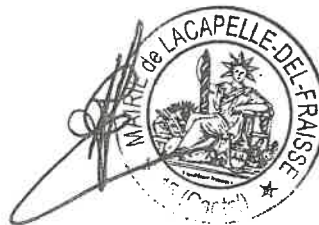
#### Article 1 :

En raison des conditions atmosphériques rendant impraticables les terrains en herbe ( *pluies abondantes* ), tous les matches qui devaient se dérouler sur le terrain d'honneur le weekend du 15 et 16 avril 2023 sont interdits.

#### Article 2 :

Le Maire et les responsables des équipes de football sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 14 avril 2023  
Le Maire, André VAURS



Le 14.04/2023

Pour extrait certifié conforme